L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME II. WINNIPEG, MAN., 25 JANVIER 1900. NUMERO 51

L'ECHO DE MANITOBA

Toutes communications concernant l'administration devront être adressées à

A. GAUVIN, Imprimeur,

Bureaux: 366 Rue Main.

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable des articles ou correspondances dûment signés.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port).................. 2.50

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne.................12c.
Chaque insertion subsequente.............. 8c.

N. B.—Les annonces de naissances, mariages sépultures seront insérées au taux de 25 chaque.

LA GUERRE.

Paris, 17.—Le "Matin" publie une entrevue qu'un de ses rédacteurs a eue avec lord Charles Beresford, à propos de la guerre et de la situation de l'Angleterre comme puissance maritime.

Le correspondant a d'abord questionné lord Beresford sur la possibilité, de la part de l'Angleterre, d'entreprendre une guerre contre la France afin de rétablir son prestige perdu.

"—Je crois qu'une semblable supposition, a dit lord Beresford, est sans aucun fondement. L'Angleterre n'est pas une nation belliqueuse. Elle ne fait la guerre que quand elle y est forcée. En Angleterre, les intérêts commerciaux dominent tout. Nous sommes, en d'autres termes, une nation de commerçants, et une guerre entre la France et l'Angleterre nuirait des milliers de personnes. Des deux côtés de la Manche, l'élément qui assure le maintien de la paix est beaucoup plus fort que celui qui est favorable à la guerre

"—Mais les colonies françaises?

"Nous n'en voulons pas. Ajouter ces colonies à notre immense empire serait dangereux.

"—Dernièrement, M. Chamberlain a fait des menaces.

"—Tous les hommes se trompent, et on ne peut nier que le discours de M. Chamberlain ne fût une infraction aux règles de de la courtoisie Les hommes de tous les partis l'ont désapprouvé. Vous ne devez pas trop faire attention à une simple phrase. M. Chamberlain est un lutteur, et comme politicien, il s'exprime avec une certaine énergie, qui n'équivaut pas à une menace.

Avant son départ pour le Cap, le général Kitchener s'est laissé interviewer sur ses projets et il a été, comme on va le voir, particulièrement dur pour ses compatriotes et pessimiste quant à la durée et aux difficultés de la campagne qu'il va diriger.

Ces déclarations out été faites au docteur Emile Naubert, un médecin allemand habitant le Caire.

"Vous me demandez, a dit le sirdar, ce qui arrivera lorsque je serai rendu au Cap. D'abord il va falloir concentrer le plus possible nos forces éparses. Avant tout, il faudra dégager Methuen, qui a toute mon estime. La marche sur Kimberley était une action d'éclat qui lui eût valu les éloges de tous, s'il avait réussi; mais un général qui ne réussit pas a toujours tort aux yeux du monde.

Du reste, presque tous nos généraux sont des officiers expérimentés et capables. Ce ne sont pas eux les coupables. mais les écrivains de la presse jingoë qui sont responsables de nos défaites. Ces gens, dirigés par certains ministres avaient décrit la guerre du Transvaal comme devant être une véritable promenade militaire. Ils ont presque lapidé le brave général sir Williams Butler lorsque, exposant la gravité de la situation, il les engageait à la modération Leurs cris de folie mirent la confusion parmi nos généraux et poussèrent à la mort nos héroïques officiers et soldats obligés de gagner des victoires au profit d'une clique de spéculateurs à la Bourse!

Nos troupes ont été envoyées en Afrique sans aucune préparation pour leur homogénité et sans services d'intendance organisés. On supposait qu'elles allaient combattre des sauvages, lorsqu'au centraire c'est à un terrible adversaire qu'elles avaient affaire, ayant une organisation militaire puissante et dirigée par un chef prussien.

Je ne ferai aucune attention aux cris de la presse de Londres. Ils apprendront à avoir patience et l'Angleterre aussi apprendra à avoir patience, car je ne crois pas que les deux Républiques puissent être soumises avant un an! Cela est mon opinion sur la tâche qui m'attend; je ne puis pas l'exécuter plus vite.

Peut-être des raisons politiques nous imposent-elles de frapper quelques coups rapides pour avoir une base favorable pour négocier. Mais, quant à cela, je ne suis pas un politicien, mais un soldat, et je dois exécuter mes ordres.

Cette dernière phrase indiquerait que Kitchener est parti au Cap aussi bien pour combattre que pour négocier.

Lundi 22—Le général Warren detaché par le G. Buller a reussi à passer la rivière Tugela en deux points. Les Bœrs n'ont opposé aucune résistance sérieuse. Depuis, la colonne de Warren s'est avancé sur le flanc droit de la position qu'occupent les Bœrs, tandis que Buller garde la Tugela avec 8000 hommes. Samedi et Dimanche se sont passés en combats continuels avec le résultat d'une avance de Warren Mais les pertes semblent sérieuses.

En réalité les Bœrs défendent pied à pied le terrain en avant de leur position principale où ils continuents à se retrancher fortement, et jusqu'à aujourd'hui, ce ne sont que combats d'avants postes. Il est probable que la bataille principale et décisive aura lieu dans les premiers jour de cette semaine.

Le mouvement de l'armée anglaise offre ceci de dangereux qu'en cas de revers, elle peut être coupée de sa ligne de retraite, et la défaite se changer en désastre.

Il faut aux anglais vaincre à tout prix.

Un nouveau journal

Nous trouvons parmi nos échanges cette semaine le premier numero de "l'Ami des Lecteurs" une nouvelle publication française mensuelle.

A première vue, sans avoir parcouru entièrement ce journal, son apparence nous a favorablement impressioné, et nous sommes persuadés qu'il plaira fort aux lecteurs français de tout le Canada.

Les propriétaires nous font savoir qu'ils se feront un plaisir d'envoyer un exemplaire du journal à quiconque leur en fera la demande écrite, avec un timbre inclus; adressez.—"L'ami du Lecteur" Montréal.

Le prix d'abonnement étant de 25c par année est à la portée de toutes les bourses.

Un Interview

Le "Manitoba" ayant mis en cause directement l'inspecteur des Ecoles M. Rochon nous sommes allés voir M. Rochon voici le resultat de notre entrevue.

Question—Avez vous eu connaissance de l'entrefilet publie à votre sujet par le Manitoba de la semaine dernière et que voici:

M. l'inspecteur d'écoles Rochon dit à qui veut l'entendre qu'il veut bien maintenant partir parce que son œuvre est faite. "Il était venu, dit-il pour faire accepter le règlement scolaire, et c'est fait. Il triomphe."

Il est bon prince, M. Rochon, de prendre ainsi le public dans dans ses confidences.

R.—Je ne lis jamais le "Manitoba," je n'ai pas de temps à perdre; mais un de mes amis a attiré mon attention sur cet article. Au premier moment j'ai trouvé la manœuvre si impudente que j'avais pensé répondre dans un journal anglais de Winnipeg. Mes amis anglais m'en ont dissuadé, faisant, remarquer avec raison que pas une seule personne ne prend au sérieux, ce pauvre "Manitoba," depuis longtemps l'opinion publique méprise ce papier, réceptable de tous les potins du ruisseau

Q.—Nous comprenons que pour vous, vous méprisez ces cancans de concierge, mais ne vous semble-t-il pas qu'il y a quelque chose de plus grave dans tout cela?

R.—Vous avez raison à cet égard, et puisque vous m'en fournissez l'occasion, je vous autorise à donner un dementi formel, quant à l'authenticité des propos qui me sont attribués par le "Manitoba" Comme queston de faits, j'ai, bien au contraire, exprimé à Sa Grandeur Mgr Langevin, le désir que j'aurais de continuer une œuvre à laquelle je me suis attaché et au succès de laquelle j'ai, depuis deux ans, consacré tout mon temps et mes efforts.

Q.—Pensez vous être maintenu dans vos fonctions par le nouveau gouvernement?

R.—Si tous les Canadiens-français, professaient à l'égard des intérêts de la minorité, la même désinvolture et des vues aussi profondement égoistes que P'TIT J. BERNIER, assurément je n'aurais qu'à préparer mes valises, Mais, il faut dire à la louange de notre population que j'ai reçu d'un grand nombre de conservateurs eux-mêmes des témoignages non dissimulés de leur sympathie et de leur désir de me voir rester pour continuer l'œuvre commencée.

Quand à l'hon H. J. Macdonald, on me dit qu'il est bien disposé à mon égard; ce n'est pas l'opinion de p'tit Joe qui l'influencera beaucoup.

En tous cas mon expérience, mon activité et mon énergie sont acquis d'avance à M. H. J. Macdonald s'il se décide à poursuivre la politique de concessions mise en œuvre en ces dernières années, pour le soulagement de la minorité, et qu'il juge à propos de s'assurer mon concours comme inspecteur des Ecoles.

Tribune Libre.

Je lis dans votre intéressant journal, numéro du 11 Janvier 1900 l'entrefilet suivant:

"Sur recommendation de l'hon M. Sifton, tous les employés du département des postes de l'ouest, recevant un salaire moindre de $800 par année, recevront à l'avenir une augmentation de gages de $10 par mois."

Il va sans dire que dans mon humble opinion j'approuve telle augmentation de tout cœur. Mais que direz-vous des pauvres maitres de poste de la campagne du Manitoba qui n'ont que dix ou douze piastres par année et pour cela il leur faut garder la maison tous les jours et le soir bien entendu; fournir le local, repondre à un lot de paperasses de toutes sortes, payer leur caution au département, tout cela pour $12 par année! Franchement c'est ni plus ni moins que ridicule.

Maintenant autre chose; toute notre correspondance doit se faire en auglais en ce qui regarde l'inspecteur. Pas un seul employé de langue française dans cette ligne depuis peu.

Ne pourriez vous pas par la voie de votre journal plaider en notre faveur auprès des autorités postales.

Votre humble serviteur,
N. A. D
Maitre de Poste.

L'industrie Fromagere en danger.

Depuis quarante ans, les autorités agricoles ont fait l'impossible pour induire les cultivateurs à envoyer le lait aux fabriques de beurre ou de fromage. Par ce moyen l'industrie fromagère à pris un tel essor qu'elle rapporte au Canada audelà de 100 millions de piastres par an. Dans certaines parties du Manitoba il se fait dans l'industrie laitière un mouvement rétrograde. Au lieu d'envoyer le lait aux fromageries et d'y faire fabriquer du fromage de première qualité, les fromageries se ferment et chaque cultivateur fait son fromage chez lui. Il va sans dire qu'une bonne moitié de ce fromage de ferme est de qualité médiocre pour ne pas dire plus, et nuit énormement à notre réputation sur les marchés de l'Ouest. On y préfère le fromage d'Ontario et pour cause, sans compter que chaque livre de mauvais fromage placé sur le marché tend énormement à en diminuer la consommation. Les cultivateurs du Manitoba tombent dans les écarts ou tombèrent ceux de la Province de Québec. Il y a dix ans. Voyons ce que disent les rapports de l'industrie laitière de Québec à ce temps là. "La bête noire de l'industrie fromagère, ce sont les petites fromageries surtout la fabrication sur les fermes. En général elles sont mal construites, mal amenagées, mal dirigées, le fromage y est de mauvaise qualité, en somme si cet état de chose continue, nous conseillerons même si possible de légiférer pour empêcher leur établissement." Il y a au Manitoba au moins 50 de ces petites fromageries et leur nombre augmente rapidement. Les commerçants de Winnipeg, ont l'intention de demander l'inspection de ce fromage, et de s'organiser de manière à ce qu'il soit vendu d'après la qualité, afin d'éviter les pertes qu'accompagnent généralement la vente de produits de qualité si differente.

Disette Noire.

Voice qu'un des premiers bienfaits de la guerre commence à se faire sentir: Londres est menacée d'une disette aussi effroyable que le manque de blé. Londres est menacée d'être, sous peu, complètement et absolument privée de charbon.

Depuis quinze jours déjà le prix du charbon s'est élevé de façon considérable. En temps ordinaire, la tonne coûte, à Londres, $5; elle est successivement montée à $5.50, $6.50, et elle se vend couramment aujourd'hui à $7.50.

On a eu l'obligeance de prévenir le public, que la tonne coûtera bientôt de $10 à $20 la tonne, et que la semaine suivante, elle en coutera $40, ou plutôt elle ne coûtera plus rien du tout, parce qu'on ne pourra plus s'en procurer.

Les marchands de charbon déclarent qu'ils n'y peuvent rien, que ce n'est point leur faute et que la responsabilité de cet état de choses inimaginable retombe sur les compagnies de chemins de fer qui, malgré les menaces de procès, ne veulent pas ou ne peuvent pas livrer les commandes.

Les compagnies de chemins de fer annoncent qu'il faut s'en prendre au gouvernement; une grande partie de leur matériel est réquisitionné depuis tantôt deux mois par le ministère de la guerre, pour transporter, sans discontinuer, des troupes, du matériel de guerre, des vivres, des munitions, etc. En outre, la moitié de son personnel lui a brusquement été enlevé pour être envoyé dans le sud de l'Afrique ou incorporé dans la milice; l'autre moitié est harrassée et à peine à suffire au service ordinaire. Enfin, un véritable accaparement du charbon a eu lieu pour le compte des fonderies de Birmingham, d'Aldershot et de Woolwich, qui fonctionnent nuit et jour, avec une activité dévorante, et pour le compte des entrepôts de Southampton, qui regorgent de combustible.

Les compagnies sont tenues de transporter et de livrer avant tout, les sacs de charbon destinés à l'Etat; les particuliers ne passent qu'après; en réalité, ils ne passent pas du tout.

Et voila comment, en plein cour de l'hiver, les riches aussi bien que les pauvres, sont menacés dans la patrie même du charbon, de mourir de froid!

C'est décidément un belle chose que la guerre!—La Presse.

MM. Jean et Frère marchands à St. Boniface, annoncent un escompte de 20 pour cent, sur les chaussures de feutres.

L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 25 JANVIER 1900.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à M. D'HELLENCOURT, Rédacteur, Boite 1309, WINNIPEG, MAN

Les accusations mensongeres du "Telegram"

Fidèle à sa tactique accoutumée, le "Telegram" l'organe de l'hon. H. J. Macdonald, sentant le terrain peu ferme dans Winnipeg Sud pour l'hon. premier ministre, a commencé contre le gouvernement sortant, une campagne de mensonges, violente et tapageuse.

C'est ainsi qu'il accusait l'administration Greenway d'avoir soutiré le compte en banque de la Province de $60,000, et de laisser un déficit de $300,000.

Le "Manitoba" echo fidèle du "Telegram", quand cela sert ses petits intérêts, crie au scandale.

"C'est d'une gravité formidable s'écrie-t-il!"

Ce qu'il y a de vraiment formidable dans tout cela c'est l'audace sans borne, c'est l'impudeur de ces politiciens bleus, qui ne reculent devant aucune infamie pour discréditer leurs adversaires.

Le Col. McMillan l'ancien trésorier provincial, absent lors de la publication des ridicules mensonges du "Telegram" a publié samedi dernier une dénégation qui fait table rase des accusations portées par les conservateurs.

Les lettres des directeurs des quatres banques de Winnipeg dans lesquelles le gouvernement a un compte ouvert, publiées par le "Free Press," prouvent que le crédit de la Province est de $691,883.34

"Six cents quatre vingt douze mille piastres en chiffres ronds, au lieu d'un déficit de $60,000!!"

Ils vont bien, les bons conservateurs!

Ils avaient également prétendu, que le subside semestriel du gouvernement fédéral pour le 1er semestre de 1900 avait été dépensé par le gouvernement sortant.

Ce subside reçu le 4 janvier a été déposé intégralement le 5 en banque, et l'on se souvient que le cabinet Greenway a démissionné le 6.

Et de deux.

Le "Telegram" annonçait que le montant de $100,000, du subside affecté par le parlement provincial pour le fonctionnement de l'administration provinciale durant les mois de janvier et de février 1900, avait été dépensé en entier.

Il n'a pas été dépensé un seul centin de cette appropriation!

Et de trois.

Quand au déficit de l'exercice financier, il était connu et prévu par tous ceux qui sont tant soit peu au courant de la politique de la Province.

En effet, les estimations des recettes du budget pour la Province, établies l'été dernier et votées sans une seule remarque par la chambre prévoyaient une somme de $300,000, promise par le gouvernement fédéral, sur le fonds des terres d'écoles.

Chacun sait que le sénat a refusé de sanctionner cette mesure, et naturellement, le budget se trouvant privé de cette ressource il s'en suit que à moins d'avoir supprimé les $250,000 dépensée pour les allocations aux écoles, votés par la chambre, le budget devait forcément se solder par cette différence de $300,000.

La faute en retombe uniquement sur cet ineffable Sénat indigo dont la seule préoccupation est de nuire aux gouvernements libéraux!

Donc sur toute la ligne, mensonge, et accusation stupides.

Ca commence bien! ou plutôt, ça continue bien!

L'article de la "Semaine Religieuse"

Il est profondément regrettable qu'à l'instant même où la tempête de fanatisme la plus violente, soulevée par l'ambition politique de Sir Charles Tupper, sévit sur tout le Canada, et menace de détruire l'harmonie sans laquelle la Confédération ne saurait exister, il est fort regrettable de voir un journal comme la "Semaine Religieuse" donner prise par des articles d'une intolerance outrée aux attaques des ennemis de notre race, anxieux de soulever le fanatisme anglo-saxon contre la population française.

L'auteur de cet article ridiculement violent et d'ailleurs fort injuste contre l'Angleterre, n'est autre que le Rev. Dom Benoit, l'un des collaborateurs du "Manitoba," et dont nous avons déja été obligés jadis de relever certains écrits.

Il ne nous convient pas d'user des facilités que nous offre l'heure présente, pour achever un adversaire sur qui tout le monde s'acharne en ce moment; il nous sera permis toutefois de faire remarquer combien la démangeaison d'écrire est parfois dangereuse lorsque l'écrivain ne possède pas la pondération nécessaire pour juger sans passion son sujet.

Le danger s'acroit lorsque cet écrivain est un religieux, et qu'il se mêle de traiter des questions politiques.

Lorsque l'auteur de l'article incriminé écrit que: "Le plus grand nombre des anglais protestants qui appartiennent au parti conservateur, surtout parmi les chefs ont montré constamment une grande équité envers les catholiques etc."

Il prouve évidemment qu'il ignore les faits de l'histoire du Canada, et qu'il obeit aux suggestions de sa haine contre le parti liberal, haine née chez lui de la confusion voulue et qu'il s'obtine à répandre, entre le liberalisme religieux et le liberalisme politique.

Le Père Dom Benoit dans son désir de s'instruire sur l'histoire politique du Canada a été evidemment trompé par ceux auprès de qui il s'est renseigné.

Il doit s'apercevoir aujourd'hui par les attaques des journaux conservateurs anglais ou français tant contre sa personne que contre la "Semaine Religieuse" qu'il y a lieu de déchanter: "lorsque cela fait leur affaire, comme le fait fort justement remarquer la "Verité," les bons bleus tapent sur les prêtres avec autant d'ardeur que les rouges."

La désaprobation publique de Mgr Bruchési et de Mgr Begin, les excuses de "La Semaine Religieuse" nous dispensent de nous occuper plus longuement de cet incident, à coup sur fort regrettable.

Toujours la haine!

Nous l'avons dit depuis longtemps, et pour le dire point n'était besoin d'être prophète, car les faits nous crèvent les yeux, le parti conservateur a pris pour tactique en vue des elections fédérales l'appel aux préjugés de races; son mot d'ordre est "guerre aux français."

Chaque jour quelque fait nouveau vient ajouter à l'évidence de cette abominable tactique "La Patrie" nous en signale un qui est particulièrement caractéristique.

Une loge orangiste du comté de Middlesex, Ont., a tenu une réunion, la semaine derniere, sous la présidence d'un Vénérable nommé Mark Roberts. Ce Mark Roberts a prononcé un discours haineux dont nous détacherons le passage suivant:

(TRADUCTION)

A divers points de vue, nous avons raison d'avoir honte de notre gouvernement fédéral à Ottawa, dirigé comme il l'est par un papiste français et dominé par un autre du nom de Tarte, tous deux, j'en suis convaincu, étant des rebelles jusques au fond du cœur. Toutefois, la présence à Ottawa de M. Clarke Wallace nous apporte quelque soulagement. Nous nous sentons plus en sûreté quand nous savons qu'une aussi vaillante sentinelle monte la garde.

L'autre jour à Toronto, M. J. H. Mackenzie de Toronto parlant au Banquet de l'association libérale de York-ouest prédisait la défaite de M. Clarke Wallace aux prochaines élections.

Puisse-t-il dire vrai, car ce fidèle lieutenant et ami de Sir Chs. Tupper est l'ennemi le plus acharné de notre religion.

Sa présence dans la vie politique est une menace continuelle pour la bonne harmonie au Canada.

Nouvelles Politiques

Jeudi dernier 28 janvier ont eu lieu les nominations pour les députes fédéraux dans sept comtés dont les sièges étaient vacants.

Dans quatre de ces comtés, les candidats libéraux ont été élus par ACCLAMATION:

Ce sont M. J. E. Archambault pour Berthier, M. Victor Geoffrion pour Chambly, M. H. Bourassa pour Labelle, M. Gould pour West Ontario.

Dans Lotbinière, il y a deux candidats libéraux en présence, MM. Boisvert candidat du gouvernement et M. Fortier libéral indépendant.

A Winnipeg les candidats sont MM. E. D. Martin libéral et Puttee candidat ouvrier.

On remarquera que dans ces six comtés, les conservateurs ont cru plus prudent de ne pas exposer leurs candidats à la honte d'une défaite certaine.

Enfin à Sherbrooke qui jusqu'à ce jour a été considérée comme une forteresse conservatrice, le candidat libéral M. Le Baron, a pour adversaire M. McIntosh conservateur.

Si l'on en croit les nouvelles des journaux amis d'en bas, la victoire de M. Le Baron parait probable.

La législature de la Province de Québec vient d'ouvrir sa session.

Le Lieutenant Gouverneur, Jetté a prononcé les discours du trône jeudi dernier, nous y relevons le passage suivant.

"Je ne puis inaugurer cette nouvelle session de la Législature de notre province, sans signaler la guerre qui vient d'éclater entre le gouvernement impérial et les républiques de l'Afrique du Sud. Je serai, sans sans aucun doute, votre interprète en renouvelant à Notre Gracieuse Souveraine, dans cette circonstance, l'assurance de notre entière fidélité et de nos voeux les plus sincères pour le prompt rétablissement de la paix à l'avantage de la couronne britannique qui nous a concédé nos libertés religieuses, civiles et politiques.

J'ajouterai que nos sollicitudes accompagnent sur le champ de bataille ceux de nos compatriotes qui ont affirmé leur patriotisme en prenant place dans les rangs du contingent canadien."

Le "Globe" donne le programme de la prochaine session du Parlement fédéral. il est comme on le verra passablement chargé.

(1) Bill pourvoyant au paiement de toutes les dépenses des contingents canadiens envoyés en Afrique du Sud, et formulant une détermination plus définie de notre responsabilité dans la défense de l'empire.

(2) Etablissement d'une commission fédérale de chemins de fer, ayant pouvoir d'entendre les contestations entre expéditeurs et compagnies de chemin de fer, pouvoir aussi de régulariser les taux et remédier aux injustices commises.

(3) Proposition d'un amendement à la constitution du Sénat à l'effet de rétablir le gouvernement par le peuple en Canada, et si le parlement le décide ou les autorités impériales le demandent un plébiscite sur l'amendement proposé.

(4) Reprise par la couronne et répartition plus satisfaisante des terrains concédés dans l'ouest aux compagnies de chemins de fer qui n'ont encore rien fait pour y avoir droit. A l'avenir concession de terrains seulement aux chemins de fer strictement de colonisation.

(5) Réorganisation du bureau du Haut Commissaire et établissement d'une agence commerciale à Londres avec des titulaires bien au fait des ressources et des besoins de notre pays.

(6) Loi de faillite fédérale.

(7) Etablissement d'une commission du service civil et nomination de fonctionnaires non partisans.

(8) Rappel du bill de 1882 pour le remaniement des collèges électoraux et redistribution des collèges par des juges de la Cour Supérieure.

Nous ne pouvons citer en entier le magnifique discours prononcée à Sherbrooke par Sir Wilfrid Laurier, nous nous contenterons d'en reproduire le magnifique passage que voici:

"Lorsque nos compatriotes d'origine anglaise savent que leurs frères en Afrique sont a combattre, leur sang bout, leur cœur bat, et il est parfaitement naturel qu'ils veuillent voler à leur secours.

Ce n'est pas la même voix qui parle chez nous. ce n'est pas la voix du sang. Le sang qui coule dans nos veines n'est pas le sang de l'Angleterre, c'est le sang de la vieille France. Mais c'est la voix de la gratitude, c'est la voix de la solidarité nationale qui nous rend tous solidaires dans ce pays-ci des institutions sous lesquelles nous vivons.

Pour ma part, messieurs, j'ai donné ma vie politique à une seule idée. Je réussirai ou je faillirai. Mais, que je réussisse ou qu'il m'arrive de faillir, néanmoins, lorsque je serai couché dans la tombe, j'aurai le droit que l'on inscrive sur mon monument: "Ici repose un homme qui a voulu faire de la famille canadienne-anglaise, une famille unie, vivant en harmonie sous le même drapeau! Je ne demande pas à mes compatriotes d'origine anglaise; je comprends qu'il y a une différence, mais je demande à mes compatriotes d'origine française de faire par devoir ce que nos compatriotes d'origine anglaise, eux font par enthousiasme.

Mais je vous ai dit que j'ai donné ma vie à la réalisation d'une idée. Cette idée ne vient pas de moi. J'en ai hérité d'un des chefs du parti libéral avant moi, j'en ai hérité de sir Louis Hyppolite Lafontaine qui, au lendemain de l'acte d'Union disait à ses concitoyens de langue française: "Notre salut est dans l'union du Haut et du Bas Canada et dans l'union des réformistes anglais et des réformistes canadiens-français

La Note Juste.

L'incident de la "Semaine Religieuse" inspire à "la Verite" la reflexions suivantes qui nous semblent fort sages.

Le gros public ne comprend pas la signification de l'autorisation épiscopale que la Semaine Religieuse affiche sur sa couverture. Pour le commun des mortels, on n'autorise que ce que l'on approuve. Voilà plusieurs fois déja, de l'aveu même de M. l'abbe Gosselin, que la Semaine religieuse de Québec, a dû expliquer ce qu autorisation veut dire; ou plutôt ne veut pas dire. Car on ne nous dit pas sur quoi porte l'autorisation dont jouit la Semaine religieuse. Si la dite Semaine religieuse continue à traiter les questions politiques, il lui faudra, sans doute, expliquer encore, à plus d'une reprise, ce qu autorisation ne veut pas dire.

Les semaines religieuses, généralement, s'occupent de questions purement religieuses: dogme, discipline ecclésiastique, liturgie, piété, nouvelles. A celles-là il n'arrive pas d'aventures. Nous ne disons pas que les Semaines religieuses ne devraient jamais s'aventurer sur le terrain politique, car nous ne sommes pas de ceux qui voudraient renfermer le prêtre dans la sacristie, loin de là. Mais pour s'occuper avec avantage des questions politiques il faut des connaissances spéciales —la théologie seule ne suffit pas —il faut une tournure d'esprit particulière; il faut être maitre de ses nerfs et de sa plume; il faut ne dire que ce que l'on veut dire, et avoir ensuite le courage de tenir tête à l'orage; et avant tout, quand il s'agit d'un directeur de Semaine Religieuse qui traite de la politique il faut planer bien au-dessus des factions, afin que chacun voit que s'il fait de la politique, ce n'est pas de la politique de parti.

Si nous savons bien nous pénétrer de ces enseignements qui découlent de l'incident, la tempête qui s'est abattue avec tant de violence sur la Semaine religieuse de Québec, aura été un petit mal pour un grand bien.

Elections Contestees

Six nouvelles protestations ont été déposées cette semaine par les conservateurs.

Les députés contestés sont tous libéraux.

M. Ennis, Hon. Thos Greenway, T. C. Norris, J. Riddle, V. Winkler, T. H. Morton.

On annonce de nouvelles protestations d'élections de la part des libéraux pour cette semaine.

La Question du 20eme Siecle.

Les discussions nombreuses que nous entendons chaque jour sur la question de savoir si le siècle commence avec le 1er jour de 1900 ou le 1er de 1901, nous incitent à donner l'article suivant qui règlera la question.

Cette éternelle question est pourtant assez simple.

Une dizaine se compose de dix unités. Le nombre dix fait partie de la dizaine.

Une centaine se compose de cent unités. Le nombre cent fait partie de la centaine.

Or, il n'y a pas eu d'an 0 dans l'ère Chrétienne. L'an premier de cette ère c'est l'an 1.

Lorsque Jesus Christ vint au monde, personne ne s'est douté de l'importance de sa venue, ni de la place que la religion qu'il allait fonder prendrait dans l'histoire politique des nations. L'année de sa naissance passa inaperçue des Romains comme des Juifs, et même le premier siècle du christianisme, et le second, et le troisième, et le quatrième, et le cinquième ne prirent pas place au calendrier. Ce n'est qu'en l'an 532 qu'une ère chrétienne fut proposée par un moine de l'église romaine, né en Scythie nommé Denys, et que sa petite taille avait fait surnommer Denys le Petit: "Dionisius exiguus."

C'est lui qui a constitué l'ère chrétienne, au sixième siècle seulement, comme on voit. Il supposa que Jésus était né le 25 décembre de l'an de Rome 753 L'année 754 de la fondation de Rome devint la première de l'ère chrétienne. Cette première année, même dans les idées de Denys, n'était donc pas celle de la naissance de Jésus: son commencement était postérieur de sept jours à cette naissance.

Dans cette recherche de confrontation historique, le moine Denys commit une erreur de quatre ans, facile à constater, la date de la mort d'Hérode étant exactement connue. Le Christ est né en l'an 749 de Rome et non en l'an 753, et est mort à trente-six ans et non à trente-trois. Toute l'ère chrétienne est de quatre ans trop jeune. Mais il serait assurément incommode de la changer.

Quolque cette erreur de confrontation soit connue depuis plusieurs siècles (on en parle déjà dans les dissertations citées plus haut),, on a conservé l'ère chrétienne telle qu'elle a été proposée par Denys le Petit. Il suffit de s'entendre. C'est là, évidemment, une affaire de convention. Mais, quelle que soit la date adoptée pour le commencement de l'ère chrétienne il n'y a pas eu d'an 0. Donc, l'an premier est bien l'an 1 et l'an dixième est bien l'an 10, et la centième année du premier siècle est bien l'an 100.

Le problème, ainsi posé, ne peut pas laiser l'ombre d'un doute dans l'esprit du lecteur. Il n'y a rien de plus simple au monde.

Lorsque la révolution française créa un calendrier nouveau, elle agit de la même façon, n'imagina pas d'an 0 et appela sa première année l'an 1.

Ce qui parait tromper certains esprits—probablement superficiels, au moins en ce qui concerne la chronologie—c'est le changement des deux premiers chiffres, des chiffres séculaires, des nombres 1799 à 1800, 1899 à 1900, etc. On passe, en ces millésimes 99 de 17 à 18, de 18 à 19. C'est vrai. Mais il n'y a pas là d'autre différence que celle qui nous fait passer du nombre 9 ou nombre 10, du nombre 99 au nombre 100, c'est-à-dire au complément de la dizaine et de la centaine dans le système décimal. Une dizaine va de 1 à 10, une certaine de 1 à 100.

On a bien aussi varié dans la date du commencement de l'année: on a placé le commencement tantôt au 1er janvier, tantôt au 25 décembre, ce qui était chrétiennement plus logique; tantôt à l'annonciation de l'ange, fixée logiquement par l'Eglise à neuf mois de distance, au 25 mars; tantôt à Pâques, la fête de la résurrection et du printemps. On a, d'autre part, raccourci l'année de dix jours en l'an 1582, pour mettre d'accord le calendrier avec l'astronomie. Mais tout cela n'empêche pas que le dernier jour de l'année 1900 ne soit le dernier du dix-neuvième siècle et que le 1er janvier 1901 ne soit le premier jour du vingtième siècle.

Camille Flammarion.

La France a St. Domingue

L'escadre de l'Aatlantique a reçu ordre du gouvernement français de se rendre sans tarder à St. Don ingue, Martinique. Cet ordre menaçant est probablement en rapport avec certaine demande d'indemnité faite à la République, au sujet d'un citoyen français lésé dans ses intérêts.

Cette réclamation dite de Boismare Coccavelle, est de 380,000 francs, et la notre suivante issue de sources autorisées nous dépeint la situation respective de la France et de St. Domingue:

"Suivant les termes du traité conclu en 1898 entre le représentant français à Haïti et le président Heureux, le gouvernement de St. Domingue s'était engagé à verser mensuellement une certaine somme sous forme d'indemnité, au consul de France, en reconnaissance de services rendus et pour réparer le tort causé à quelques familles de citoyens français qui avaient été assassinés A défaut d'exécution, le traité stipulait que la France aurait le droit de s'en prendre à la compagnie chargé de percevoir les revenus de l'île.

Depuis l'assassinat du président Heureux, l'indemnité n'a pas été payée, la France d'ailleurs jugeant à propros de ne pas trop forcer la note à la suite des troubles qui suivirent cette mort. Mais voilà que six mois se sont écoulés et le gouvernement de St. Domingue ne semble pas pressé de s'exécuter. Cette attitude dénote une mauvaise foi absolue et la France, agissant à la lettre du traité, a donné ordre à son consul de mettre un embargo sur les revenus del'île.

"L'exécution de cet ordre a provoqué des troubles que le gouvernement de St. Domingue n'a pas essayé de réprimer, et la France et le Consulat ont été grossièrement insultés. Dès que le gouvernement français en fut avisé, un câblegramme ordonnait au commandant de l'escadre de l'Atlantique de se transporter, avec ses navires, en face de l'île de St. Domingue."

Nouvelle Invention.

M. M. Marion and Marion, Solliciteurs de brevets and experts, edifice de la New York Life, Montréal, fournissent la liste suivante de brevets d'invention récemment accordés à leurs clients par le gouvernement canadien.

65,644—J. O. Hébert, Montréal P. Q. Jouet

65,643—Edgar McClatchey, Leamington, Ont. Appareil peur le sèchage des fruits.

65,706—J. B. Payne, Granby, P. Q. Appareil pour maintenir en place les doubles châssis.

65,688—Wm and A. Smith, Baie du Fevro, P. Q. Appsreil de propulsion pour bicycle.

65,717—Wm. R. Hatton, Holland, Man. Perfectionnements aux voitures d'hiver.

65,715—Alf. Fiset, Montréal, P. Q. Bandage de roue de bicycle.



Manitoba S. Eastern Ry.

HORAIRE—A partir du 16 Janvier 1900.

Mardi Vendredi.	Lundi Mer Jeudi Sam	STATION.	Tous les Jours.	Mardi. Mercredi.
	8 30	St. Boniface J.	17 15	25
	9 00	Lorette	16 25	22 23
	9 20	Dufresne	16 00	22 00
	10 00	St. Anne	15 50	21 40
	10 20	Steinback	15 25	21 20
	10 40	LaBrpqıerie	14 55	20 55
	11 45	Marchand	14 00	20 20
11 50		Sandilands		19 30
12 20		Woodbridge		19 00
13 10		Summit		18 15
13 50		Vassar		17 35
14 40		Sprague		16 45
15		Track Eud		16 30

Depart tous les jour. Winnipeg. 8 00 Arrivé. 17 40 23 30

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago Toronto, Montréal, Spokane, Takoma, Victoria, San Francisco.............
Départ quotidien...... 1.45 p.m
Arrivée quotidienne... 1.05 p.m

BRANCHE DU PORTAGE.

Portage La Prairie et points intermediaires..........................
Laisse chaque jour ex. dimanche.... 4.45 p.m
Arrive chaque jour ex. dimanche.... 1.05 p.m

BRANCHE MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon; aussi Souris River branch, Belmont to Elgin ....
Laisse lundi, mercredi, vendredi.... 10.40 a.m
Arrive mardi, jeudi, samedi........ 4.40 a.m

Avis de Dem nde de Divorce.

Avis est par les présentes donné que Catherine Cécilia Lyons. du village de Treherne, dans la province de Manitoba, femme mariée, fera application au Parlement du Canada, à la session prochaine, pour obtenir un bill de divorce d'avec son son mari, John P. Lyons, de la ville de Winnipeg, dans la province de Manitoba, bartender, pour adultère et désertion.

Daté en la ville de Winnipeg dans la province de Manitoba, le 12e jour d'Août A. D. 1899.

THOMAS L. METCALF,

Solliciteur pour la Demanderesse

H. B. McGIVERIN,

Agent à Ottawa pour le Solliciteur de la Demanderesse.

Le chien de Jean de Nivelle.

Au commencement du XIIe siècle, le couvent d'Argence, dans le Pas-de-Calais, comptait au nombre de ses religieux un chanoine de l'ordre de Saint Augustin, nommé Jean de Nivelle. Le chanoine était un saint homme, mais malheureusement pour lui, il était aussi goutteux que pieux. Un jour son mal empira et prit de telles proportions qu'on du mander un médecin renommé. Le médecin lui promit sa guérison, à la condition expresse qu'il prendrait un repos absolu pendant au moins quatre mois.

La condition parut dure à Jean de Nivelle. Il ne put se résoudre à perdre un temps si long, et malgré les douleurs insupportables que son mal lui faisait endurer, il continua de travailler au salut des âmes. Grand mal lui en prit; car, bientôt vaincu par la souffrance, il dut rentrer dans son lit avec une aggravation d'infirmité. La chose empira à un tel point que tout bruit, tout mouvement toute surprise, redoublait cruellement son agonie.

Ce triste état durait depuis plusieurs jours, lorsqu'une décision suprême fut prise par ses amis. Jean de Nivelle possédait un chien auquel il était très attaché. On résolut d'écarter de son lit le pauvre animal qui ne manquait pas, à toute heure de la journée, de venir y bondir et japper en signes de caresses, ce qui lui arrachait de nombreux gémissements.

Le chien, mis à la porte, ne se tint pas pour battu. Au milieu de son cruel bannissement, il songeait, le brave ami, au maitre dont il était séparé. Poussé par la douleur, il se présentait avec tant d'instances qu'il fallut en arriver aux mesures les plus rigoureuses. Nuit et jour on dut le battre de verges et de bâtons pour le tenir éloigné.

La première journée, le vieillard ne dit rien; mais le lendemain, n'y tenant plus à son tour, il demanda son chien. On lui répondit qu'on l'avait éloigné pour hâter sa guérison. Alors Jean de Nivelle se mit à soupirer. Ce fut un dure sacrifice, une peine morale qui vint s'ajouter à sa maladie. Il l'endura sans mot dire, mais son affliction était visible à tous les regards.

Vint le troisième jour. Le pauvre chanoine demanda de nouveau son chien, on lui fit la même réponse et il se tut tristement encore. Cependant la maladie faisait de rapides progrès, et l'on vit bien qu'il ne tarderait pas à mourir. Au matin du quatrième jour, il ne parla plus mais il étendit la main pour caresser celui dont il ne pouvait plus prononcer le nom. Touché de compassion, un des pères du couvent sortit et alla dehors pour appeler le chien. Hélas ce fut peine inutile. On avait tant de fois battu l'animal, pleurant autour de la maison qu'il n'osa plus approcher; et, comme si une révolution se fut faite en lui, il s'enfuit... il s'enfuit...., toujours plus vite et toujours dans tous les sens à mesure qu'on l'appelait. Ces appels désespérés durèrent deux jours autant que l'agonie du bienheureux Jean de Niville

A l'heure ou le maitre trépassa, le chien s'élançant au loin, poussa un dernier cri...et ne reparut jamais.

Voilà comment il devint immortel.

ENTREPOT DE BOIS

A. W. REIMER, gros et detail.

Faites votre commande à A. W. Reimer, 326 et 328 Avenue Elgin. Teleph. 1069.

LES PLUS BAS PRIX, LE MEILLEUR BOIS.

Ordres promptement éxécutés.

Terres a vendre

De 160 âcres à Ste. Anne des Chênes Manitoba 80 âcres prêt a ensemencer et la balance en foin. Pour plus amples information s'adresser à P. CURTAZ, Ste. Anne des Chênes.



VENTE DE TERRES D'ECOLE

Avis est par les présentes donné que certaines terres d'Écoles du district de l'Assiniboine seront mises en vente à

L'ENCHERE PUBLIQUE

aux endroits et dates ci-dessous; savoir :—

INDIAN HEAD, 7th Fevrier 1900 a 11 a. m.

SINTALUTA, 9 Fevrier 1900 à 11 a. m.

Q'APPELLE STATION 13 Fevrier 1900 à 11 a. m,

Ces terres sont offertes par quart de section, avec mise a prix conforme au chiffre fixé par les listes de vente, et seront vendues sans égard aux personnes qui peuvent les occuper illegalement, toutefois les dites personnes, s'il y a lieu, auront droit à un delai de 30 jours après le jour de vente, pour durant ce temps, deplacer leurs bâtiments, clôtures et autres propriétés.

Le Departement se réserve le droit de retirer n'importe laquelle de ces terres avant le jour de ventes.

CONDITIONS DE PAIEMENT—un dizième comptant et la différence en neuf paiements annuels égaux avec interet au taux de 6 pour cent par année sur le montant du prix d'achat restant dû d'époque à époque.

NOTE.—Les scrips et warrants ne peuvent être acceptés en paiements.

La liste des terres à vendre peut être obtenue en faisant application au Secrétaire du Departement de l'interieur à Ottawa, ou a l'agent des Terres de la Puissance à Regina.

P. G. KEYES,
Secrétaire,
Departement de l'Intérieur, Ottawa.
Janvier 8 1900.

Occasion Superbe

MR. McCREA de St. Malo offre en vente

UN HOTEL

Avec mobilier, ete maison de premier ordre.

UNE FERME

De 160 acres, dont 80 prets à être ensemencés, avec les instruments aratoires, et 3 bons chevaux de travail.

S'adresser à

M. L. McCREA,
St. Malo, Manitoba.

Revue Commerciale

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c. à 62 c. pour le No. 1 dur

Farine.—Légère baisse. Patente, $1.95; Strong Baker, $1.60; XXXX. 1.10c.

Issues de Meuneries.—Son, $12; gru, $15 la tonne.

Moulée.—D'avoine, $18, à $20; d'orge et avoine, $15 à 17; blé mêlé, $12 à $15.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 27 c., et de 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

Orge — 30c. à 35 c. pour qualité ordinaire, et 70 c. pour orge de brasseur.

Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 1.00

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, de 25 c. à 30c.; de laiterie, par livre, 18c. à 20 c. Les sceaux de bonne qualité se vendent 20c.

Fromage.—11 c. à 12 c.

Oeufs.—15 c. à 18 c. la douzaine.

Volailles.—Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb.; pour bonne qualité; dindes, 14c.; oies, 10c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8 c. chaque; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 35c.; céleri, 40 c. à 50c la douzaine; choux, 3c. la lb; oignons, 5 c. à 5 c. la lb.

Seneca Root,—En grande demande; 50 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à $8\frac{1}{2}$ c. la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; à $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $5 à $6; en charges, de $4 à $5.

Viandes de Boucherie.—Mouton, 12c. agneau, $4.50 à 5.50 pièce; veau, 8c à 10c; beuf, $6\frac{1}{2}$c à $7\frac{1}{2}$c; porc. $7\frac{1}{4}$ à 8c.

Winnipeg..

Fournissant la Noblesse de la Grande-Bretagne de Savon...

M. H. A. WISE du "Winnipeg Drug Hall" a reçu une commande considerable de SAVON DE TOILETTE D'HOWARD POUR L'EAU DURE

La Commande provient directement de l'un des nobles anglais.

Telephonez au No. 268 et nous vous enverrons immediatement une boite pour 25.

WINNIPEG DRUG HALL

NOUS AVONS

Du delicieux TABAC CANADIEN en feuilles

AU PRIX DE 25c LA LIVRE

Nous apportons un soin particulier aux commandes envoyées par la poste.

Magasin —oo— **"Club Cigar"**

En face l'hôtel Brunswick.
Boîte postale 816.

L'ASSOCIATION

LIBERALE FRANCAISE

DE

MANITOBA.

ADRESSE DU BUREAU

DE L'ADMINISTRATION :

367 Rue Principale
WINNIPEG.

OFFICIERS DE L'ASSOCIATION

POUR 1898-1899.

M. WM. LAGIMODIERE, PRESIDENT.
M. S. A. D. BERTRAND, 1E VICE-PRESIDENT.
M. ED. GUILBAULT, 2E VICE-PRESIDENT.
M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.
M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

OFFICIERS ET MEMBRES
DU

BUREAU D'ADMINISTRATION

POUR 1898-1899.

M. S. A. D. BERTRAND, PRESIDENT.
M. WM. LAGIMODIERE, VICE-PRESIDENT.
M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.
M. C. HENRI ROYAL, ASSISTANT-SECRETAIRE.
M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

M. A. F. MARTIN,
M. JOSEPH RIEL,
M. L. J. COLLIN,
M. E. GUILBAULT, } MEMBRES

Le président de chaque association locale est membre du bureau d'administration.

Les assemblées du bureau d'administration ont lieu les 1e et 3e mardi de chaque mois.

J. KERR & Co.

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES ET EMBAUMEURS

Henderson Block,
140 Princess St., Market Square
WINNIPEG.

CARTES PROFESSIONNELLES.

F. N. BELL & CIE., Banquiers, Notaires, — Fermes à vendre. Argent à prêter sur mortgage, sur propriétés rurales

EDOUARD JOBIN, Marchand de Bois, d'Instruments d'Agriculture. — Agent pour la vente de terrains aux environs de St.-Claude, à proximité des Stations.—Paiements faciles, bas prix. SAINT-CLAUDE, Man.

J. T. HUGGARD, AVOCAT, Solliciteur, Notaire, 435, rue Main, Winnipeg. Téléphone 335.

C. HENRI ROYAL, AVOCAT. &c., 367 rue Principale, Winnipeg.—Au-dessus du magasin Richard.

A. J. H. DUBUC, AVOCAT, Solliciteur, Notaire.—Chambre 313, McIntyre Block, Winnipeg. Téléphone 334.

M. C. CLARKE, L. D. S., — DENTISTE, 532, rue Main, Winnipeg, au-dessus du magasin de M. Geo. Craig.

L. VERHŒVEN, GÉRANT de la "Sun Savings and Loan Co.," d'Ontario.—Argent à prêter sur propriétés foncières. Block McIntyre, rue Main.

JOSEPH LECOMTE, NOTAIRE.—Argent à Prêter. Terres à vendre dans toutes les paroisses du Manitoba. — 366 rue Main.

GRAY & SMITH,
ARTISTES PHOTOGRAPHES

Ouvrage non égalé dans toute la ville. Prix corrects.

Avez-vous vu notre dernière nouveauté!

Photo-Médaillons, et Photo-Bijouterie. Atelier, $574\frac{1}{2}$, rue Main, Winnipeg. Au-dessus du "Cheapside."

POUR LES NOCES,

LE CÉRÉMONIES,

LES PROMENADES,

Demandez

La Nouvelle Voiture

A ROUES-CAOUTCHOUTÉES

de DENIS DAOUST.

—o—

M. D'aoust vient d'acheter les Etables "Manitoba Livery," au no 262 rue Garry. Ouvertes jour et nuit. Location de voitures. Téléphone 141.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE—En activité depuis le 5 Decmebre 1899.

Allant au nord. Allant au sud.

Mardi.	Mercredi. Vendredi.	Lundi Mer Vendredi.	Stations.	Mardi Jeu Samedi.	Mercredi. Vendredi.	Samedi.
		17 45	Gladstone	12 45		
		17 20	Ogilvie	13 10		
		16 50	Plumas	13 40		
		16 05	Glenella	14 20		
		15 40	Glencairn	15 00		
		15 00	McCreary	15 40		
		14 30	Laurier	16 15		
		13 55	Makinak	16 45		
		13 20	Ochre Riv.	17 20		
12 00	12 10	12 40	Dauphin	18 00	6 45	18 30
11 25	11 35		Valley Riv		7 20	19 05
11 00	11 10		Sifton		7 45	19 30
10 50	11 00		Sifton jct.		7 55	19 40
	10 35		Fork Riv.		8 20	
	10 10		Gruber		8 50	
	10 00		Winnipego		9 00	
10 15			Ethelbert			20 20
9 40			Garland			20 55
9 00			Pine River			21 35
8 30			Sclater			22 05
8 00			Cowan			22 40
6 55			Minitonas			23 50
6 15			Swan Riv.			24 30

D. B. Hanna,

Superintendant

WINNIPEG.

A bonnez-Vous a l'ECHO de MANITOBA.

CANADIAN

Pacific Railway co.

Billets d'excursions pour les stations d'hiver.

Côtes du Pacifique

La Californie

Le Japon et les Iles Hawai.

les Bermudes,

les Antilles.

Les trains les plus rapides les meilleurs a l'Est et a l'Ouest.

Le seul service direct au Kootenay.

Wagons Touristes pour

Montreal, Toronto, Vancouver,
ET
San Francisco.

C. E. MCPHERSON,
Gérant du Trafic,
WINNIPEG, MAN.

CE QUE VOUS VOULEZ

.....C'EST LA QUALITE

donc, si votre montre a besoin de réparations, il est de votre intérêt de nous l'envoyer ou l'apporter.

Souvenez-vous que nous n'employons que des ouvriers de premier ordre, et qu'ils sont toujours sous notre contrôle.

Andrew & Co

Horloger et bijoutier,
rue Main, McIntyre Block

Cutters et Sleighs

Pour les enfants, sont maintenant à l'ordre du jours. Notre stock de ces marchandises arrive au moment le plus opportun. Venez en munir votre bébé avant qu'ils soient tous partis. Sleighs de $1.75 et au dessus. Cutters de $4.50, à $15.

Courrier pour Sleighs faisant à n'importe quel Sleigh. Telephone No. 445.

Scott Furniture Company

276 RUE MAIN.

Les plus grands commerçants de l'ouest Canadien

45-3m.

VENEZ VOIR LE

Piano Nordheimer,

ALBERT EVANS.

Pianos accordés, 300 RUE MAIN

4-11-99

Obituaire

Une mort subite, est venue jetter le deuil et la consternation dans la société de St. Boniface où le défunt était connu et estimé.

M. J. C. Auger employé à la douane de Winnipeg a succombé à une rupture d'anévrisme tandis qu'il était en visite chez sa belle mère, Mme Bétournay.

Il était beau frère de son honneur le maire de St. Boniface, de MM. Albert et Arthur Betournay ainsi que de M. Arthur Prendergast.

Les funérailles ont été célébrées à St. Boniface samedi dernier au milieu d'un concours nombreux d'amis et de parents.

Les Forestiers catholiques dont M. Auger faisait partie, assistaient en corps à la cérémonie.

Nous offrons à sa veuve et à sa famille nos sincères et respectueuses condóléanees.

AVIS

Avis est donné par les présentes que la Compagnie "Canadian Mutual Loan & Investment" fera application au Parlement du Canada à sa prochaine session pour une Loi incorporant les actionaires de la Compagnie, en une Compagnie nouvelle de Prêt au Canada avec pouvoir d'acquérir l'actif et d'assumer le passif de la présente Compagnie et d'agir en qualité de Compagnie de Prêt au Canada, avec tels pouvoirs en conséquence, ainsi qu'il peut-être expédient.

MACDONELL, MCMASTER & GREARY.
51 Yonge Street.
Toronto.
Avoué pour le réquerant.

Daté à Toronto ce 6ième jour de Janvier 1900.

50-9i.

NOUVELLES LOCALES.

Séance spéciale du conseil de Ville de St. Boniface demain au soir.

Aujourd'hui la votation pour un député pour Winnipeg pour les Communes.

M. W. Kittson est arrivée la semaine dernière de son voyage de noces à St. Paul Minn.

M. S. A. D. Bertrand, député de St. Boniface est parti dimanche dernier pour Montréal.

M. J. B. Leclerc, marchand à St. Boniface, est maintenant installé dans son nouveau magasin sur la rue Dumoulin.

M. J. Lauzon a expédié la semaine dernière un char de première qualité de viande au Portage du Rat.

MM. Guilbault et Coté marchands de ferronneries à St. Boniface sont maintenant installés dans leur nouveau magasin.

M. David Burke est arrivée dimanche dernier d'un voyage d'affaire dans la Province de Québec.

Dimanche dernier un incendie a détruit le bloc occupé par la Consolidated Stationery Co., les pertes s'élèvera à près de $40,000

Les élections des ministres au provincial auront lieu le 6 février prochain pour les divisions électorales de Emerson et Winnipeg sud.

A louer une belle résidence sur la rue Notre-Dame, beau jardin, hangar, écuries, puit, etc. S'adresser à M. Gauvin bureau du journal.

M. Alfred Lévêque de St. Boniface, doit ouvrir de nouveau son magasin de liqueur, sur la rue Taché porte voisine du magasin de M. T. Pelletier.

Nous prions nos abonnés de bien vouloir nous faire parvenir le montant de leurs souscription. Nous les avertissons que désormais les abonnements devront être payés à M. Gauvin, 366 Rue Main.

Au Klondyke.

Le "Klondyke Nugget" rapporte aussi le récit de la démonstration sympathique que les catholiques de Dawson ont faite au R. P. Gendreau, O. M. I. Vicaire général du district du Yukon, à l'occasion du 37eme anniversaire de sa consécration comme prêtre, le jour de la fête du St. Rosaire.

Les catholiques de Dawson ont voulu profiter de la circonstance pour présenter à leur dévoué pasteur, une preuve de leur appréciation de son zèle apostolique de son administration des affaires spirituelles et temporelles de la mission. Grâce à ses efforts, de belles décorations en peintures et en tableaux ornent aujourd'hui l'intérieur de l'église et en font un beau temple.

Ce témoignage consiste en la présentation d'un chapelet dont les grains sont des pépites d'or à l'état naturel, telles que trouvées dans la terre. Ces grains d'or pour chaque Ave Maria valent $5.00 chaque et ceux des Gloria Patri $10.00 chaque.

La croix qui est d'une grande richesse, est présentée par les membres de la société St. Vincent de Paul, que le Rév. P. vient d'établir dans la paroisse.

Ces grains sont reliés par une chainette d'or fabriquée à Dawson et artistiquement travaillée avec l'or la plus pur. Le tout représentant une valeur d'environ $500.

UN PANACEE.

Contre les affections de la gorge et des poumons, les effets du BAUME RHUMAL sont tout simplement merveilleux 10,

A Chicago.

Sous le titre: "Le Saxonisme disparait," nous lisons dans un journal de Chicago:

"La commission du conseil de l'instruction publique, de Chicago, a rejeté toute la série de livres relatant l'histoire d'Angleterre, parce qu'elle parle de ce pays comme étant la "mère-patrie" des Américains. Les administrateurs ont ordonné d'employer d'autres livres.

Lorsque l'affaire est venue devant le comité, en séance générale, l'un des principaux membres, M. Keating, s'est exprimé en ces termes:

"Tous les livres portés sur cette liste sont bons, à l'exception de l'histoire d'Angleterre. Je crois qu'il est temps que les écoles publiques de Chicago aient des livres de récits historiques montrant la rapacité et la tyrannie de l'Angleterre sous leur vrai jour. L'histoire d'Angleterre vaut la peine d'être étudiée; mais nos enfants n'ont pas besoin qu'on leur répète sans cesse que l'Angleterre est le seul pays au monde. Ce qu'il nous faut dans nos écoles, c'est une histoire d'Angleterae qui soit assez libérale pour admettre qu'il existe au monde d'autres pays ayant autant de valeur que l'Angleterre elle-même."

M. Keating est un Irlandais.

Prière à ceux qui ne sont pas abonnés de découper le coupon et de nous le renvoyer après en avoir rempli les blancs.

A l'Éditeur du journal L'ÉCHO DE MANITOBA.

MONSIEUR,

Sous ce pli vous trouverez la somme de..............................

pour..............................mois d'abonnement à votre journal L'ÉCHO DE MANITOBA que vous voudrez bien m'envoyer à l'adresse suivante:

Nom..............................

Paroisse..............................

Province..............................



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme au-dessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année, sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.
